

Autour du Boulevard Nature : Allonnes, sur la trace des temples antiques

Une randonnée proposée par Arnaud_OTLMM



Randonnée n°34770672

Durée :	3h10	Difficulté :	Moyenne
Distance :	10,21 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	78 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	80 m	Commune :	Allonnes (72700)
Point haut :	93 m		
Point bas :	39 m		



Description

(D) Remonter la rue Charles Gounod pendant 100m. Tourner à droite rue des Romarins puis entrer dans le parc à gauche. Vous arrivez dans la forêt de Chauoué et passez à côté du site archéologique de Mars Mullo.

(1) Descendre par le sentier vers le bâtiment de l'Espace Chauoué Port Belle Eau. Rentrer dans le parc avec des jeux et prendre le chemin longeant la Sarthe. Remarquer le Moulin de Chauoué puis l'écluse.

(2) Rejoindre le Boulevard Nature. 1 km plus loin, une zone d'observation du Château de la Forêt est aménagée le long de la rivière. Continuer pendant 1 km et prendre le chemin à droite.

(3) Au croisement, tourner à gauche puis à droite pour arpenter un sentier au milieu d'un bois. Puis rejoindre par la gauche sur un chemin longeant le quartier des Hautes Métairies.

(3) Si vous prenez à droite par la barrière, vous empruntez la variante (balisage orange) en suivant le chemin des Basses Métairies pendant 1 km et le boulevard d'Anjou, jusqu'au point N° 10 de ce parcours.

(4) Une fois arrivé sur la D51, tourner à gauche en prenant la voie verte qui longe la route pendant 700 m.

(5) Traverser la route à droite et prendre la rue du Champ du Verger. 400 m plus loin, prendre le 1er chemin à droite. Remarquer le champ de 27 000 panneaux solaires ! Chaque panneau s'oriente en fonction du soleil, un peu comme des tournesols.

Tourner à gauche pour contourner le terrain de moto-cross. Rentrer dans la forêt et suivre le chemin en sous-bois pendant 1 km.

(6) Prendre à droite l'avenue Pablo Picasso. Traverser la rue Fernand Léger. Au bout de l'avenue, tourner à gauche pour emprunter la coulée verte.

(7) Arriver sur la rue Auguste Renoir, prendre à droite rue des Boisseliers, puis à droite la rue des Tisserands. Emprunter une allée qui mène rue de la Dentellière. Les noms des rues du quartier correspondent à de vieux métiers : rue des Tonneliers, rue du Savetier, impasse des Sabotiers, place des Cordiers, rue des Boisseliers, rue de la Dentellière et rue des Tisserands.

Prendre un chemin qui contourne le complexe sportif par la droite. Le traverser et rejoindre le boulevard d'Anjou.

(8) Prendre le sentier à droite juste avant l'IME L'Hardangère. Continuer à droite dans la

Points de passages

D/A Point de départ Hôtel de ville, rue Charles Gounod

N 47.968617° / E 0.162679° - alt. 63 m - km 0

1 Espace Chauoué Port Belle Eau

N 47.970126° / E 0.167758° - alt. 52 m - km 0.56

2 Le Boulevard Nature

N 47.96753° / E 0.172007° - alt. 52 m - km 1.15

3 La barrière

N 47.954054° / E 0.17318° - alt. 59 m - km 3.12

4 Croisement avec la D51

N 47.951384° / E 0.164262° - alt. 63 m - km 4.22

5 Traverser prudemment

N 47.944846° / E 0.160778° - alt. 52 m - km 5.03

6 Avenue Pablo Picasso

N 47.959395° / E 0.150264° - alt. 65 m - km 7.31

7 Rue Auguste Renoir

N 47.962281° / E 0.155516° - alt. 51 m - km 8.14

8 Prendre le sentier à droite

N 47.963815° / E 0.16322° - alt. 60 m - km 9.01

9 Châteaux d'eau

N 47.965934° / E 0.167743° - alt. 93 m - km 9.42

D/A Point d'arrivée

N 47.968627° / E 0.162686° - alt. 63 m - km 10.21

forêt jusqu'aux châteaux d'eau.

(9) Descendre et sortir du bois par le sentier à gauche. Traverser le parc de la rue du Bois Marshain. Retourner au point de départ par la rue des Acacias.(A)

Informations pratiques

Le point D correspond au point de départ et d'arrivée à l'hôtel de ville, rue Charles Gounod, place du mail.

Transports en commun :

Ligne T3 du Mans, arrêt Mairie d'Allonnes

Le balisage du circuit de randonnée est de couleur jaune ou/et rouge pour la variante sur place (voir le fil de parcours pour début de la variante).

A proximité

A voir au fil du chemin :

- [Sanctuaire de Mars Mullo à visiter, Entrée rue Charles Gounod](#)
- Jardins familiaux
- Chemins creux et sentiers forestiers
- Moulin, théâtre et écluse de Chaoué
- [Château de la Forêterie \(privé\)](#)

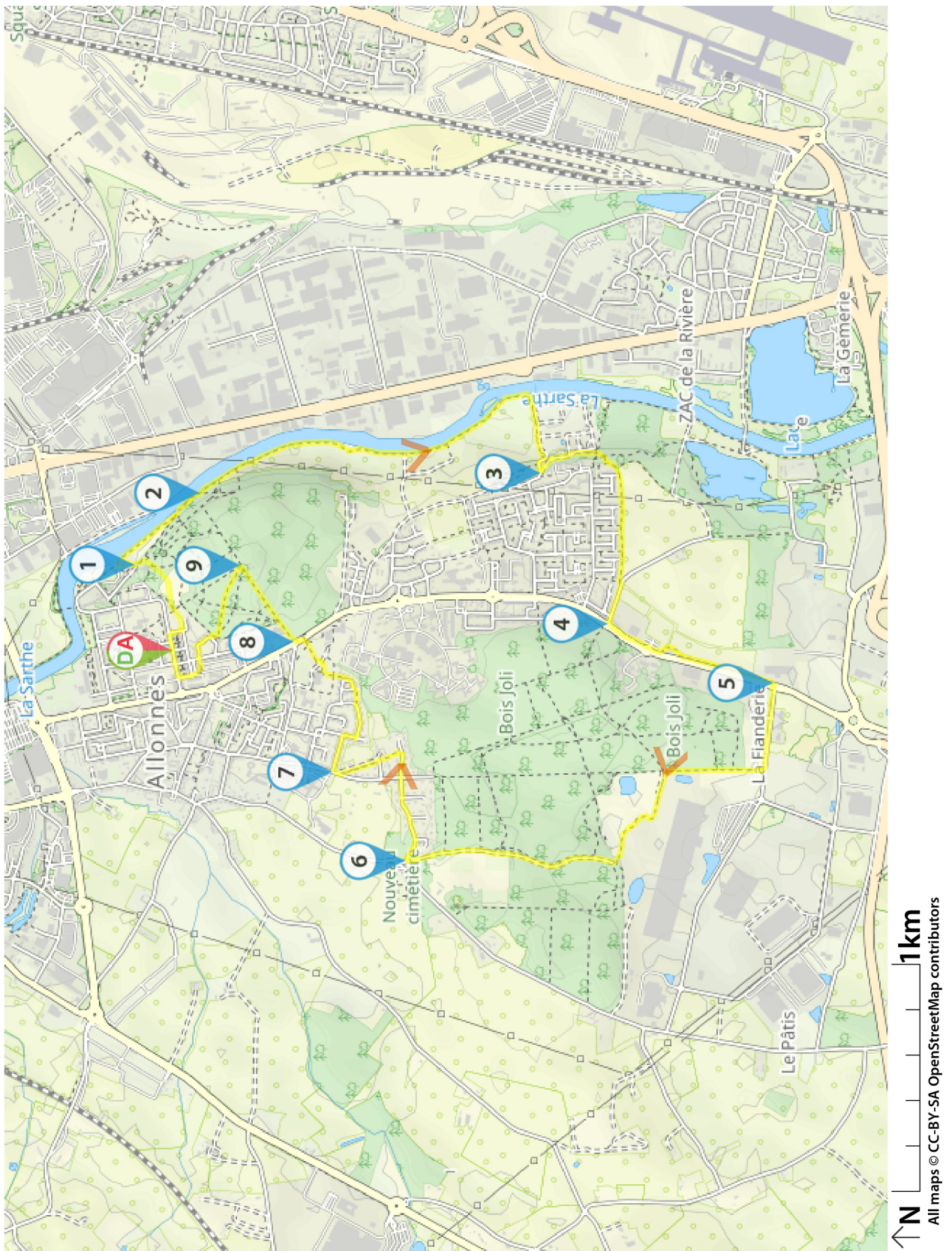
A voir sur la commune :

- [Église Saint-Martin](#)
- Château de la Rouvelière
- Péniche Excelsior
- Calvaire (rue Claude Chappe et Boulevard Pasteur)
- Pont dit *Arc-en-ciel*

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/34770672>

En savoir plus :

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



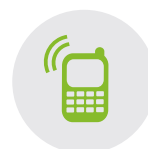
CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

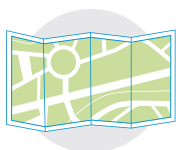
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



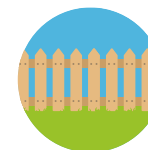
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.